



**HAL**  
open science

## Les sylviculteurs du Sud-Ouest et les “ centres de gestion de travaux forestiers ”

Dominique Dorlanne

► **To cite this version:**

Dominique Dorlanne. Les sylviculteurs du Sud-Ouest et les “ centres de gestion de travaux forestiers ”. *Revue forestière française*, 1976, 28 (S), pp.219-222. 10.4267/2042/21101 . hal-03396367

**HAL Id: hal-03396367**

**<https://hal.science/hal-03396367>**

Submitted on 22 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les sylviculteurs du Sud-Ouest et les « Centres de gestion de travaux forestiers »

Créés en avril 1973, trois « Centres de gestion de travaux forestiers » matérialisèrent sur le terrain la volonté affirmée des sylviculteurs de Gascogne, qui avaient déjà mis en place un ensemble d'organismes professionnels regroupés au sein de la Maison de la forêt à Bordeaux (1), de prendre une part active dans la mise en œuvre de la sylviculture moderne du pin maritime sous leur propre contrôle.

Il était impensable, en effet, que le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, présent sur le plan économique dans les domaines de la gemme et du bois par l'intermédiaire de la SICASSO (Société d'intérêt collectif agricole des sylviculteurs du Sud-Ouest), ne songeât pas à offrir à ses adhérents un service de gestion de travaux sylvicoles structuré, étoffé, décentralisé, à régime fiscal apprécié, dès lors que l'expérience « travaux forestiers » se trouvait déjà engagée dans le cadre SICASSO depuis 1968.

Sur l'ensemble des trois départements gascons (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne), 55 % de la superficie forestière appartient à 97 % des propriétaires, ceux-ci possédant individuellement moins de 100 ha (source : Orientations régionales de production - Service régional d'aménagement forestier-Fichier syndicat).

On comprend, dans ces conditions, l'importance que revêt pour le propriétaire la faculté d'avoir recours à une organisation professionnelle ; on mesure immédiatement l'intérêt de la gestion en commun, particulièrement au niveau des interventions d'ordre sylvicole.

Les sylviculteurs, dans leur majorité, ne peuvent en effet consentir à acquérir individuellement la panoplie de gros matériels nécessaire à la mise en valeur de leurs forêts, puisqu'ils se trouveraient dans la plupart des cas dans l'impossibilité d'amortir les sommes correspondantes sur leurs seules propriétés personnelles.

De même, ils ne peuvent, en général, assurer chacun isolément la permanence de l'emploi à des ouvriers dont ils sont toujours tributaires (et réciproquement) et ce d'autant moins que cette main-d'œuvre est de plus en plus rare. La réduction de l'hémorragie des travailleurs manuels de la forêt, un certain revirement dans la désaffection pour ces travaux, passent par une amélioration des salaires bien sûr, mais surtout par la garantie d'un travail constant, en équipe, indépendant du rythme des saisons et des besoins ponctuels d'un propriétaire employeur occasionnel.

(1) DORLANNE (D.). — L'organisation professionnelle des sylviculteurs du Sud-Ouest. *Revue forestière française*, n° 5, 1975, pp. 383-390.

Les sylviculteurs, une fois organisés, regroupés, sont plus à même de résoudre ces problèmes. L'intérêt de chacun correspond bien là à l'intérêt de tous.

Les Centres de gestion de travaux forestiers ont donc pris le relais de la SICASSO pour ces actions, cette dernière conservant les études techniques diverses et les plans simples de gestion.

Avec un souffle nouveau, propre à la spécialisation qu'ils traduisaient, les Centres de gestion de travaux forestiers, bénéficiant du statut de CUMA, eurent à se faire connaître dans un contexte économique régional où la concurrence entremêlée de finalités différentes ne laisse guère de place à la facilité.

Le but de chaque sylviculteur, comme de la forêt française dans son ensemble, étant bien de tirer le meilleur parti du patrimoine exploitable, il convenait de réunir les conditions pour améliorer la gestion individuelle et augmenter l'investissement.

Les CUMA se devaient donc de mettre à la disposition des propriétaires une équipe de techniciens aptes à guider, expliquer, faciliter une évolution ainsi qu'un éventail de moyens permettant de concrétiser cette assistance, devenant très vite une collaboration, au niveau des réalisations.

L'objectif fixé à l'origine était de s'implanter au maximum sur le terrain en utilisant un type d'agents économiques déjà existant, à savoir les entrepreneurs locaux. Donc, pas d'acquisition de gros matériel, mais instauration de liaisons suivies avec des partenaires et mise en place progressive d'équipes de main-d'œuvre destinée à pallier la disparition des travailleurs manuels de la lande.

Les CUMA ont su, en règle générale, conduire cette expérience originale, combinant le développement de relations étroites avec certaines entreprises de travaux publics et forestiers et le recrutement de main-d'œuvre spécialisée.

Certes, des problèmes demeurent en la matière : effectif ouvrier trop réduit ou mal réparti géographiquement, entrepreneurs ne pouvant pas toujours assurer les travaux commandés dans les délais requis.

Le recrutement et la formation d'ouvriers sylvicoles confirmés restent donc une préoccupation essentielle pour le développement des activités en certains secteurs moins bien « dotés ». Par ailleurs, un souci d'efficacité a conduit à acquérir un minimum de gros matériel. Devant une demande croissante, il importait d'échapper à l'entrave que constitue, à partir d'un certain volume d'activité, le fait d'être trop tributaire d'autrui.

Un ingénieur, deux à quatre techniciens ou agents techniques, une secrétaire, une vingtaine d'ouvriers sylvicoles composent le personnel de chaque Centre, des bûcherons et des ouvriers généraux pouvant y être pris en charge en relation avec les activités des secteurs « bois » et « gemme » dévolues à la SICASSO.

Au 31 décembre 1975, les trois CUMA regroupaient globalement près de 400 propriétaires.

La décentralisation fut l'un des principes ayant motivé la création des Centres de gestion des travaux forestiers.

Il importait de tenir compte des aspects spécifiques de chaque petite région géographique, d'être proche des sylviculteurs, de mettre en place une structure propre à faciliter le phénomène de « tache d'huile » permettant de constituer assez vite un « noyau » de propriétaires fidèles, indispensable à la bonne marche d'une coopérative.

Le « Centre de gestion des travaux forestiers - Gironde » intervient sur le département de la Gironde. Les Centres de gestion des travaux forestiers « Ouest-Landes » et « Est-Landes » se partagent de façon inégale le département des Landes selon une verticale passant grossièrement par Mont-de-Marsan, le second comprenant aussi dans sa circonscription le département du Lot-et-Garonne.



Photo Ministère de l'Agriculture - VERNEY

Les services d'un Centre de gestion des travaux forestiers sont réservés aux membres associés coopérateurs, propriétaires qui souscrivent une ou plusieurs parts de capital social et signent un bulletin d'adhésion à l'occasion de la première intervention confiée à la Société.

Cette adhésion reste donc volontaire, conformément à l'esprit de l'action syndicale, et le fait d'être adhérent du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, cheville ouvrière de toute l'organisation professionnelle régionale, n'implique pas l'obligation d'avoir recours aux services des Centres de travaux.

N'importe quelle intervention de gestion forestière peut être confiée aux Centres de travaux ; les travaux manuels sont réalisés en totalité par le personnel des centres, tandis que les opérations mécaniques sont pour partie sous-traitées, en particulier les travaux d'infrastructure nécessitant l'emploi d'engins du génie civil. La direction et la surveillance des chantiers sont évidemment assurées par les techniciens des CUMA.

Les Centres de travaux ont été reconnus par le Fonds forestier national et ont donc été subventionnés pour leur démarrage en qualité d'organismes de gestion en commun.

Cette aide est apparue comme absolument indispensable, la couverture des frais d'encadrement et des charges de structure n'étant que partiellement obtenue lors de la facturation des travaux proprement dits.

Au-delà des difficultés de fonctionnement qui ne manquent pas d'émailler la vie des centres, il faut retenir toute l'importance que doit revêtir pour les sylviculteurs le fait de disposer de

#### D. DORLANNE

Sociétés de ce type, voulues et gérées par eux-mêmes. Les relations étroites sylviculteur-technicien de la forêt favorisent la prise de conscience indispensable des vrais problèmes et débouchent sur une action dynamique, garante de l'avenir.

Le sylviculteur expose ses désirs, ses contraintes, s'efforce de répertorier les impératifs spécifiques qui expliquent ses hésitations, mais aussi déterminent ses décisions. Le technicien, aménagiste doublé d'un chef de chantier, analyse les contraintes avec une vision différente souvent moins subjective, propose un maximum de solutions envisageables pour chaque cas concret. Il y a sensibilisation réciproque. De cet échange naît l'acte de gestion, pensé, calculé, que le propriétaire forestier voit réaliser par celui avec qui il en a jugé le bien-fondé.

Le phénomène se reproduit en de multiples exemplaires. L'expérience de l'un profite à tous. La valeur d'exemple des réalisations produit un effet d'entraînement qui, tant au niveau technique qu'au plan financier, assure une amélioration des conditions d'intervention de l'organisme de gestion en commun, qui immanquablement doit rejaillir sur chaque adhérent pris isolément.

En même temps qu'ils s'attachent à faire connaître le déterminisme de leur action, les Centres de gestion de travaux forestiers du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest s'efforcent de résoudre un problème financier permanent.

L'aide du Fonds forestier national ne sera plus accordée après la troisième année de fonctionnement. Les CUMA ne pourront donc bientôt compter que sur elles-mêmes et atteindre un niveau d'activité plus élevé afin d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses. La pratique de la « vérité des prix » et la possibilité de garnir des carnets de commande plusieurs mois à l'avance sont nécessaires à une meilleure organisation du travail et au maintien des objectifs.

Rester constamment à l'écoute de l'évolution technique, mais aussi bénéficier d'un comportement de responsables de la part des associés coopérateurs affirmant leur cohésion, tels sont les gages de réussite de l'entreprise.

Dominique DORLANNE

Président du  
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS  
SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

17, rue Esprit-des-Lois  
33080 BORDEAUX CEDEX